

DÉPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS

N° D20260428\_08

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DE LENS

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 15 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

CANTON  
DE HARNES

**ETAIENT PRESENTS :**

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, HAUW Sylvie, LEDANOIS Pascal, COQUELLE Murielle, SIMON Delphine, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre, HAGNERE Patricia.

COMMUNE  
DE ROUVROY

**ETAIENT EXCUSES :**

GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, BROEKAERT Ludovic, KARASIEWICZ Lucie.

SEANCE DU  
28/04/2026

Pouvoirs :  
Monsieur GRANDSART à Madame DENDIEVEL  
Madame GORAJSKI à Madame ORMAN  
Monsieur BROEKAERT à Monsieur HAJA

OBJET :  
Utilisation

DSUCS 2025

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 25

Madame Marjorie Dendievel est désignée secrétaire de séance

La loi 91-429 du 13 Mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le conseil municipal doit justifier l'utilisation de cette somme et en informer Monsieur le préfet du Pas-de-Calais. L'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique indique que les communes sont davantage libres de fixer le contenu du rapport annuel qu'elles doivent remettre sur leurs actions.

La commune a perçu en 2025 une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) d'un montant de 2 915 677 €.

**Il est proposé d'informer Monsieur le préfet du Pas-de-Calais que la dotation versée a servi à assurer l'équilibre des programmes et actions suivantes :**

**MONTANT PERCU EN 2025 : 2 915 677,00 €**

**FONCTIONNEMENT :**

<i>Affaires culturelles</i>	46 611,84 €
<i>Cantine écoles Triolet et Casanova (personnel, charges courantes)</i>	160 908,81 €
<i>Centre Animation Jeunesse (personnel, charges courantes)</i>	118 518,81 €
<i>Centre de loisirs enfance (personnel, charges courantes)</i>	291 914,67 €
<i>Centre de loisirs petite enfance (personnel, charges courantes)</i>	175 912,19 €
<i>Centre médicosocial (personnel, charges courantes)</i>	38 509,12 €
<i>CMA Anne Sylvestre (personnel, charges courantes)</i>	422 355,70 €
<i>Ecole de musique (personnel, charges courantes)</i>	104 833,20 €
<i>Médiathèque Jean Ferrat (personnel, charges courantes)</i>	499 835,63 €
<i>Restauration scolaire (personnel, charges courantes)</i>	884 012,32 €
<i>Service Municipal de la Jeunesse (personnel, charges courantes)</i>	134 368,46 €
<i>Service personnes âgées (personnel, charges courantes)</i>	113 867,05 €
<i>Soutien au secteur associatif</i>	60 558,90 €
<i>Travaux d'entretien et d'aménagement des écoles primaires</i>	73 121,03 €
<i>Garde-champêtre</i>	7 471,84 €
<b>(F) TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DSUCS :</b>	<b>3 132 799,57 €</b>

**INVESTISSEMENT :**

<i>Instruments musique classe orchestre école Briquet</i>	3 581,00 €
<i>Mobilier écoles primaires (maternelles et élémentaires)</i>	22 046,76 €
<i>Matériel informatique écoles primaires</i>	15 192,00 €
<b>(I) TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DSUCS :</b>	<b>40 819,76 €</b>

**TOTAL DSUCS (F) + (I) : 3 173 619,33 €**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'utilisation de la DSUCS au titre de l'année 2025 pour les opérations citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 29 avril 2026

La secrétaire de séance,



Marjorie Dendievel

Le Maire,



Valérie CUVILLIER